

Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



HSBC Money

Part HSBC Money Maître (D) : Code ISIN : FR0000971285

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

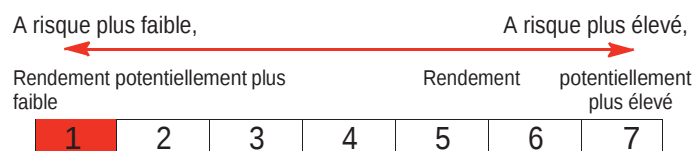
Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP HSBC Money, de classification AMF « Monétaire court terme », a pour objectif de gestion d'obtenir une évolution de la valeur liquidative la plus régulière possible identique à celle de l'EONIA capitalisé sur la période de placement recommandée, diminuée des frais de gestion.
- ▶ Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.
- ▶ Indicateur de référence : l'EONIA (EuroOvernight IndexAverage) capitalisé est la référence du prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone Euro.
- ▶ La performance du FCP est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ Afin de minimiser son exposition au risque crédit, le FCP investit dans des titres offrant une grande qualité : obligations, instruments du marché monétaire titres négociables à court / moyen terme, de notation minimum A-1 à court terme à l'achat (Standard & Poor's ou équivalent, ou jugés équivalents par la Société de Gestion dans le cadre de son processus interne).
- ▶ Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du fonds sont de haute qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation de la haute qualité dans le cadre duquel la Société de Gestion doit notamment prendre en compte la qualité de crédit et la nature de la classe d'actif de l'instrument et le profil de liquidité. Le gérant peut également se référer de manière non exclusive aux notations court terme des agences de notation reconnues qui ont noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes en veillant à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.

Profil de risque et de rendement



- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 1. Cette classification correspond à la volatilité du marché monétaire.

- ▶ La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente
- ▶ Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité
 - ▶ la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.
 - ▶ la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours.
 - ▶ la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.
- ▶ Le portefeuille ne peut être investi dans des titres de dette sécurisée tels que les ABS (Asset Back Securities) ou ABCP (Asset Backed Commercial Paper).
- ▶ Le FCP peut également intervenir sur les marchés dérivés, notamment dans un but de couverture du risque de taux ou de change.
- ▶ Le résultat net est intégralement distribué et les plus-values nettes réalisées sont capitalisées ou redistribuées chaque année sur décision de la société de gestion.
- ▶ La durée minimale de placement recommandée est de 1 jour.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative de la veille. Les demandes de souscriptions et rachats parvenant après 12 heures sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

- ▶ Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact sur la valeur liquidative de l'OPCVM:

- ▶ Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

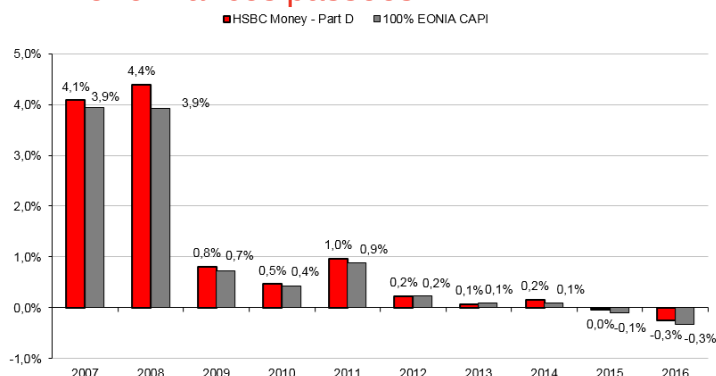
Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	6%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.03%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2016 et peut varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances passées ont été calculées en euro.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis. En revanche, celles de l'indicateur de référence ne tiennent pas compte des éléments de revenus distribués.
- ▶ Le FCP a été créé le 20 août 1999.
- ▶ La part HSBC Money Maître (D) a été créée le 20 août 1999.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire: CACEIS Bank
- ▶ Les documents d'information de HSBC Money, part HSBC Money Maître (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- ▶ Fiscalité: Part HSBC Money Maître (D) : Part de distribution. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM. Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
HSBC Money, part HSBC Money Maître (Code ISIN part C: FR0000971277)
HSBC Money, part HSBC Money Select (Code ISIN: FR0010619874)
HSBC Money, part HSBC Money Gestion Privée (Code ISIN part C: FR0010696559/ Code ISIN part D: FR0010702530)
HSBC Money, part HSBC Money Escal (Code ISIN: FR0010696534)
HSBC Money, part HSBC Money R (Code ISIN: FR0010696542)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons ».
(la définition est disponible dans le prospectus)
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.com/fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12 mai 2017.